

24 janvier 2012

12.306

**Question Philippe Bauer****Quelles missions prioritaires pour les polices de ce canton?**

Printemps 2011, un adolescent se fait agresser par toute une bande au sous-sol d'un établissement public.

Été 2011, 12h45, les automobilistes parqués sur des places 30 minutes qui vraisemblablement mangent dans des établissements publics mais qui malheureusement n'ont pas trouvé d'autres places de parcs sont amendés.

Décembre 2011, 17h30, alors qu'il vente et qu'il neige et que la moitié des places de parcs sont vides, un automobiliste qui travaille dans notre canton et y paie ses impôts est verbalisé pour avoir dépassé le temps de parcage autorisé.

Dans la nuit du 21 au 22 janvier 2012, un jeune homme se fait agresser par toute une bande en ville de Neuchâtel.

Si à l'évidence, les policiers et autres agents de toutes les polices de notre canton font leur travail au plus près de leur conscience, il n'en reste pas moins qu'ils effectuent celui-ci en fonction des ordres reçus de leur hiérarchie et des missions que celle-ci a reçu du pouvoir politique.

Le Conseil d'Etat n'estimerait-il pas opportun d'inviter notamment les villes disposant d'une police de proximité à, compte tenu des restrictions budgétaires, prioriser la prévention de l'incivilité et des agressions physiques... peut-être au détriment de l'aspect fiscalo-répressif du contrôle des parcs hors activité commerciale?

Cosignataires: Y. Botteron, H. Frick, O. Haussener, A. Obrist, J. Amez-Droz, J.-C. Guyot, C. Häslar, P.-A. Steiner, J.-F. de Montmollin, P. Zürcher, C. Gueissaz, S. Menoud, M.-A. Nardin, A. Gerber, S. Brammeier, S. Morel et P. Ummel.